



Les services de l'État dans la Manche



LA LETTRE DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LA MANCHE

Numéro 9

Un été sec pour les rivières de la Manche

L'été 2017 a été marqué par des conditions météorologiques jugées peu estivales par beaucoup. Pourtant, le département de la Manche, comme une grande partie du territoire métropolitain, est confronté à une sécheresse hydrologique, c'est à dire un déficit important d'eau dans les rivières.

Si les précipitations du mois d'août ont permis aux paysages de reverdir, elles n'ont pas suffi à compenser le déficit accumulé depuis l'automne 2016. Faute de pluies abondantes en décembre et janvier notamment, les nappes phréatiques se sont insuffisamment rechargées cet hiver. Or ce sont elles qui apportent la contribution principale aux débits des rivières en été. Résultat : les rivières de la Manche ont présenté dès le printemps des niveaux... d'été.

Le sud du département est le plus touché et a concentré les inquiétudes dès le mois de juin : sur les bassins versants de la Sélune, de la Sée et du Thar, la situation atteinte cet été est qualifiée de vicennale sèche (1 risque sur 20 seulement de survenir chaque année), plus sèche que l'été caniculaire de 2003, mais

un peu moins que l'été de référence 1976. Sur le reste du département, la situation est moins rare, qualifiée de décennale sèche.

Afin de réduire la pression sur la ressource en eau, un arrêté préfectoral a été signé le 17 juillet, définissant des restrictions d'usage de l'eau sur les bassins versants de la Sélune, de la Sée et des petits fleuves côtiers du Granvillais.

Les pluies importantes tombées fin août et début septembre ont un effet bénéfique en surface : les sols sont plus humides, le niveau des rivières remonte. Elles sont pourtant encore trop faibles pour entamer la recharge des nappes et écarter de façon définitive le risque d'un étiage prolongé.

Si la situation observée mi-septembre permet désormais d'écarter tout risque de difficulté dans l'alimentation en eau potable, seul un hiver avec une pluviométrie normale permettra un retour à l'équilibre de la ressource en eau.



Pour en savoir plus, consultez le site [DREAL Normandie](http://DREAL.Normandie) ou contactez l'Unité Territoriale - Manche : 02 50 71 50 54